marche. A deux heures, je donnai ordre de marcher à la vitesse la plus réduite...

Nous nous trouvions à ce moment à la hauteur de Father Point.

Tout à coup, alors que j'étais sur ma passerelle, je vis surgir aux côtés de mon navire un grand vapeur qui paraissait marcher à grande vitesse. Je tentai de garer « l'Empress of Ireland ». Je n'en eu pas le temps». Le vapeur nous aborda violemment par le travers, à la hauteur des machines. Le transatlantique fut presque coupé en deux.

Je fis immédiatement mettre les canots à la mer. Mais tous les passagers ne purent pas y prendre place, car dix minutes après la collision « l'Empress of Ireland » coulait.

Le récit d'un rescapé

Québec, 29 mai. — Les éditions spéciales des journaux canadiens publient de longs détails sur la catastrophe de l' « Empress of Ireland ».

La plupart des trois cent cinquante passagers sauvés n'avaient même pas eu le temps de se vêtir et c'est en chemise que nombre d'entre eux, les femmes et les enfants notamment, prirent place dans les canots de sauvetage.

Interviewé, un des passagers a déclaré :

— Nous étions partis hier après-midi de Québec par un temps splendide. Cependant vers le soir, un brouillard très épais s'abattit sur le Saint-Laurent. Le brouillard était à ce point dense qu'à huit heures du soir nous ne voyions plus les feux de la rive.

Le capitaine jugea prudent de ralentir la vitesse du transatlantique pour éviter de jeter son navire à la côte.

La soirée d'hier se passa très joyeusement. Après avoir dîné, de nombreux Anglais, réunis dans le salon de musique, jouèrent jusqu'à une heure tardive de la nuit. A minuit cependant tous regagnèrent leurs cabines.

Moi-même après être assez longtemps resté au luxueux café du bord, je me suis couché un peu après minuit.

Je m'endormis rapidement. Je sommeillais depuis deux ou trois heures, quand je fus réveillé par une secousse épouvantable qui faillit me jeter à bas de ma couchette. Je sautai sur le parquet; mais déjà des gens affolés couraient dans les couloirs et se précipitaient vers l'escalier menant au pont.

Une minute plus tard, l' « Empress of Ireland » s'inclina de façon inquiétante.

Quand j'arrivai sur le point, plus de cinq cents personnes s'y trouvaient déjà réunies. Les femmes poussaient des cris déchirants pendant que la sirène du transatlantique appelait du secours.

Que se passa-t-il ensuite ? Je me souviens simplement que tout à coup l'électricité s'éteignit, que dans le brouillard j'aidai des matelots à décrocher les barques de sauvetage, que j'y mettai des femmes et que je sautai moi-même dans un des canots où avaient déjà pris place une vingtaine de passagers. Ma tête heurta le flanc de l' «Empress of Ireland » : je m'évanouis. »

Le rescapé ajoute qu'à son avis de très nombreux passagers et hommes d'équipage n'ont pas dû avoir le temps de se sauver, car le transatlantique sombra alors que les premières barques étaient à cinq cents mètres du lieu de la collision.

LA Situation Ministérielle et la majorité de demain

Le « Temps » d'hier soir publie la note suivante que nous reproduisons à titre purement documentaire :

« Dans les milieux radicaux, on est convaincu que M. Gaston Doumergue, en présence des exigences des radicaux socialistes notamment en ce qui concerne la loi de 3 ans, sera démissionnaire mardi matin.

« Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et radical socialiste se réunit cet après-midi à l'effet d'examiner la situation politique. Il est saisi d'un ordre du jour, qui, s'il est voté, sera transmis immédiatement au groupe parlementaire du parti radical unifié lequel doit se réunir lundi.

« Cet ordre du jour invite les députés adhérents au parti radical unifié à exiger du gouvernement :

« 1. Le retour à la loi de deux ans par la libération de la classe 1913 au 1er octobre 1915.

« 2. L'impot sur le revenu avec déclaration controlée ».

Important remaniement ministériel ?

MM. Noulens, Maginot, Lebrun et Peret s'en iraient

D'autre part, notre confrère parisien du soir, « Le Bonnet Rouge », publiait hier sous ce titre, les extraits suivants, d'un article qui paraîtra ce matin dans la « Journée républicaine » :

« Alors que, dans tous les journaux de tous les partis, on annonçait comme à peu près certain le départ de M. Doumergue, la « Journée Républicaine » a été la seule à affirmer que l'honorable président du Conseil ne désertait pas le poste d'honneur et de combat où la démocratie confiante et reconnaissante entend le maintenir. Mais nous avions ajouté qu'un remaniement du cabinet s'imposerait et que l'affaibilité pienve ilante du chef actuel du gouvernement serait mise à une épreuve un peu rude, dès la rentrée du Parlement, lorsqu'il lui apparaîtrait comme indispensable de se séparer de certains collaborateurs dont la loyauté n'est peut-être pas la qualité dominante.

» M. Doumergue n'aurait voulu faire à aucun de ses ministres nulle peine, même légère, et d'autre part, cependant, pour harmoniser l'effort gouvernemental en vue d'une action démocratique accentuée répondant à la volonté du pays et de la majorité nouvelle de la Chambre, il se rendait compte qu'il était nécessaire de se séparer de certains d'entre eux qui ne montrent aucun enthousiasme pour la réalisation méthodique du programme commun aux radicaux et aux socialistes. D'où, pendant quelques jours, les hésitations du président du Conseil qui — quoi qu'on ait pu prétendre — n'ont pas eu d'autres causes.

» Aujourd'hui il est certain que le devoir primera — comme nous l'avions prévu — les considérations de bonne camaraderie M. Doumergue reste, mais des ministres s'en iront, et les militants républicains applaudiront à cette double et logique solution que dictait impérieusement la victoire des partis de gauche aux scrutins du 26 avril et du 10 mai.

» Nous allons compléter les renseignements que nous avons déjà donnés à nos correspondants et à nos confrères.

» MM. Noulens, Lebrun, Maginot et Péret abandonneront leurs portefeuilles.

» M. René Besnard sera appelé au ministère des colonies ; le général d'Amade ou le général Duball prendra la direction du ministère de la guerre avec un sous-secrétaire d'Etat parlementaire et on choisira, pour le commerce, une personnalité influente et qualifiée... qui ne sera pas M. Augagneur.

» Le député de Lyon désire reprendre un gouvernement général, surtout depuis qu'un récent décret a annulé celui qui le mettait en retraite pour infirmités contractées en service. Il remplacerait volontiers le général Lyautey. On le désignera prochainement pour ce poste.

» MM. Noulens et Renoult sont tous deux candidats au Gouvernement général de l'Algérie. Mais l'actuel ministre des finances a beaucoup plus de chances que son collègue d'être choisi. Le député du Gers a eu comme corpec, pendant tout son voyage dans l'Afrique du Nord, M. Henry Béranger et cela ne paraît pas lui avoir porté bonheur, car il n'aura pas davantage le portefeuille les finances que le départ de M. Renoult va rendre vacant. C'est à M. Clémentel qu'il sera finalement dévolu après examen des candidatures Cochery et Peytral.

» Quant à M. Charles Lutaud gouverneur général de l'Algérie dont l'exceptionnelle valeur est unanimement appréciée il sera sans doute nommé ambassadeur en Allemagne et l'empereur Guillaume pourra, lorsque les discussions politiques chômeront causer agréablement musique et littérature allemandes avec le nouveau représentant de la France dont l'érudition le charmera ».

Lire en « Dernière Heure » l'important ordre du jour du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste :

La réglementation du travail des Cheminots

Deux arrêtés du Ministre des Travaux Publics

Paris, 29 mai. — Demain paraîtront à l' « Officiel » deux arrêtés du ministre des travaux publics modifiant la réglementation du travail des mécaniciens, des chauffeurs et des agents des trains sur les grands réseaux d'intérêt général. Ces arrêtés maintiennent le maximum actuel de 10 heures qui, en dehors de certains cas spéciaux, limite la durée moyenne du travail journalier. Mais ils réduisent l'amplitude de la journée de travail, c'est-à-dire l'intervalle qui, dans une journée comprenant plusieurs périodes de travail et de repos (ainsi que cela a lieu dans les chemins de fer), sépare le commencement de la première période de travail à la fin de la dernière période. Le maximum de cette amplitude, qui est actuellement de 17 heures, sera réduit à 16 heures pour les agents des trains autres que les mécaniciens et chauffeurs.

Pour ces derniers, le maximum de l'amplitude sera réduit à quinze heures en général, mais pourra toutefois être porté à seize heures, si la journée comporte, entre les périodes de travail, un repos ininterrompu d'au moins quatre heures. Les nouveaux arrêtés diminuent également le maximum actuel de la durée du travail pour les agents des trains affectés aux services rapides ; ils exigent une répartition plus régulière des journées de repos, améliorent les conditions dans lesquelles seront vérifiés les roulements qui règlent le service personnel, et réalisent une série de perfectionnements de détail, afin d'éviter dans l'organisation du travail des agents toute cause de surmenage.

EXPLOSION AUX ATELIERS DE SPANDAU

NOMBREUX BLESSES

Berlin, 29 mai. — Une explosion qui aurait pu provoquer une épouvantable catastrophe s'est produite ce matin vers sept heures et demie au laboratoire des artificiers, dans les ateliers de Spandau. Une fusée éclata entre les mains des ouvriers ; les étincelles mirent le feu à un gros paquet de fusées qui se trouvait dans le voisinage. En un instant tout l'approvisionnement de matières explosives contenu dans le laboratoire fit explosion, avec un bruit formidable. Toutes les vitres des bâtiments avoisinants volèrent en éclats. Un grand nombre d'ouvriers ont été blessés par la chute des morceaux de verre. On ne signale toutefois aucun accident grave.

Autour du Scandale Electoral de Lille

LES FAUX-ELECTEURS QU'IL FALLAIT RAYER

Les faussaires de la Mairie ont maintenu illégalement des ratichons établis en Belgique et qui n'avaient aucun droit de vote à Lille.

Mais ces ratichons étaient des électeurs fictifs du mal-élu Binauld !

Dès que nos listes de faux-électeurs ont paru, ce fut un grand émoi dans la pétaudière du Nouveau-Lille.

Les faussaires se voyaient découverts : nous les mettions au défi de nous prouver que les noms que nous citions étaient ceux de gens ayant bien le droit de voter à Lille ; et les voleurs de suffrages lillois étaient dans l'impossibilité d'apporter cette preuve.

Ils voulurent jouer au plus malin : de-dare, ils écrivirent à toute la bande de ratichons et frères-quatre-bras dont ils avaient fait inscrire les noms sur la liste électorale de Lille, en donnant, bien entendu, des adresses de fantaisie.

« Ecrivez au juge, au maire de Lille que vous existez bien, en chair et en os, dirent-ils, et nous pourrons dire ainsi au «Réveil» que vous n'êtes pas de faux-électeurs ».

Comme il fallait écrire en Hollande ou en Belgique, les réponses se firent attendre et huit jours après la parution de nos listes on voit seulement la «Dépêche» et l' «Echo» publier des noms de congréganistes qui annoncent, de Rumegnies-Chin, de Waereghem, de Hollande et autres lieux étrangers, qu'ils sont en bonne vie et en excellente santé !

Ce que nous ne contestions pas.

⁂

Rappelons-le encore une fois. Nous avons publié des listes de faux-électeurs, c'est-à-dire de gens qui n'étant pas réellement domiciliés à Lille, n'y payant pas de contributions depuis cinq ans comme l'exige la Loi, n'y ayant pas satisfait, pour ceux établis à l'étranger, aux obligations légales, n'ont aucun droit à voter à Lille, et cependant y sont portés comme électeurs et comme votants, par suite des fraudes consenties et réalisées par le Bureau municipal des Elections.

La « Dépêche » et l' « Echo », à l'instigation du sieur Binauld, nous apportent triomphalement des noms de ratichons dont ils avouent eux-mêmes qu'ils habitent la Belgique. Brandissant des certificats de vie, ils déclarent : Nous ne sommes pas de faux-électeurs !

Si, ces gaillards-là sont de faux-électeurs !

La loi électorale est très nette en ce qui concerne les Français établis à l'étranger :

Ils doivent, pour être électeurs dans une commune :

1. Y être contribuables depuis cinq ans au moins ;

2. Ou bien y avoir rempli leurs obligations militaires.

Or, tous les faux-électeurs dont on verra les noms plus loin et dont les journaux municipaux publiant les protestations, ne sont ni contribuables à Lille, et, nés dans toutes sortes de communes éloignées de Lille ils n'ont pas rempli à Lille leurs obligations militaires.

Ils devaient donc être rayés des listes électorales lilloises où ils avaient été inscrits frauduleusement.

La Municipalité était tenue, de par la Loi même du 29 juillet 1913, de les rayer d'office.

Il suffit de lire la circulaire ministérielle du 9 septembre 1913, relative à l'application de cette loi et portée à la connaissance de tous les maires, pour y voir cette indication précise :

« Les seuls électeurs qui pourront exiger » leurs inscriptions au titre de contribua » bles sur une liste électorale seront ceux » qui auront été inscrits dans la commune » depuis cinq ans au moins, au role d'une » des quatre contributions... Au surplus, ce » même texte doit être entendu comme » prescrivant implicitement la *radiation* » *d'office de tous ies contribuables non ré-* » *sidants*, qui, à l'époque de la prochaine » révision (février 1914) ne compteront pas » encore cinq ans de contributions ».

Pourquoi la Municipalité s'est-elle bien gardée de se conformer aux prescriptions légales ?

D'abord parce qu'il était de son intérêt de garder à Lille le plus grand nombre possible de faux-électeurs auxquels elle doit sa majorité.

Ensuite, parce que le faussaire Binauld a contracté envers ces ratichons belges une dette de reconnaissance et qu'il compte en avoir encore besoin.

⁂

En effet, parmi les faux-électeurs dont nous avons publié les noms, dont la « Dépêche » insère les protestations, il s'en trouve plusieurs qui nous apportent de précieuses indications sur les mœurs électorales de M. Binauld.

Ces gens produisent un certificat de vie attestant qu'ils existent en Belgique depuis d'assez longues années et cependant ils ont été pendant ces mêmes années « domiciliés » à Lille à des adresses qui varièrent.

Pourquoi, puisqu'ils n'habitaient point Lille, mais Rumegies-Chin ou autre bourg du roi Léopold, ont ils éprouvé le besoin de déménager et de changer de domicile fictif lillois ?

Ce qui suit va l'expliquer.

Delvallée Désiré (qu'on trouvera plus loin) était « domicilié » en 1912, rue de Tournai, 49, au Cercle Catholique. En 1913 comme le sieur Binauld voulait encore usurper le siège de conseiller général du Canton Sud-Ouest que les Lillois auraient enlevé de dessous de son cul-bénit, Delvallée Désiré déménage — notez qu'il est en Belgique à cette époque, comme maintenant — et le Bureau des Elections le domicilie d'office et fictivement rue d'Isly, 79 (Canton Sud-Ouest) où il n'a jamais mis les pieds, mais où il peut donner — ou faire donner — son bulletin de vote à l'adjoint aux fraudes électorales.

De même un autre Delvallée Adolphe (dont on ne nous parle pas), mais qui a fait dans les mêmes conditions un pareil changement de domicile intéressé !

De même pour Denis Constant qu'on trouvera plus loin) et qui passe du Canton Nord en 1912 au Canton Sud-Ouest en 1913, sans avoir quitté pour cela la Belgique.

De même pour Mayeux Augustin (qu'on verra aussi plus loin) et qui inscrit en 1912 rue du Molinel, « fila en 1913 dans le Canton Sud-Ouest, pour renforcer la majorité inexistante en fait du faussaire Binauld.

Etc., etc...

Le truc est maintenant découvert. Voilà pourquoi on a fait tant de changements de domiciles au Bureau des Elections, et pour des gens qui n'habitant même pas Lille, se fichaient comme de leur premier scapulaire d'être domiciliés ici ou là !

⁂

Nous reviendrons à loisir sur tout ceci. Enregistrons seulement avec l'ironique amusement qui convient les protestations des neuf individus tonsurés qui écrivent de Belgique pour se plaindre que le «Réveil» ait publié leurs noms que nous n'avons même pas cités.

Nous les connaissons, ces gars-là ! ours noms ont au fond de notre sac, mais ils ont devancé l'heure de la vérité et ils se sont dénoncés eux mêmes.

On devinera sans peine la raison de cette confusion. M. Binauld et ses complices du Nouveau-Lille ont perdu la tête. Ils se sont trouvés submergés par le flot montant des faux-électeurs et ils ont dicté des réponses à ceux-là même qui avaient intérêt à ne pas se montrer.

Mais, qui se sent morveux se mouche.

Et l'affaire des fraudes électorales se trouve grossie par l'apport même des coupables.

Que les gens propres prennent patience. Nous tirerons sous peu la claire conclusion de toute cette saloperie !

Les faux électeurs inconnus à Lille, puisqu'ils habitent la Belgique

L'HISTOIRE EDIFIANTE DES CHANGEMENTS DE DOMICILE INTERESSES POUR LES FAUX-ELECTEURS DE BINAULD.

Les journaux municipaux publient une série de noms de citoyens qui auraient écrit au juge d'instruction pour attester qu'ils étaient bien en vie — ce que nous n'avons pas contesté — quoiqu'ayant été cités dans nos listes de faux-électeurs.

Nous nous sommes expliqués plus haut à cet égard.

Parmi les 25 prétendues rectifications qui arrivent toutes de Belgique, croyons-nous, il s'en trouve 15 de faux-électeurs dont nous avons publié les noms dans nos listes, 9 dont nous n'avons jamais parlé, mais que nous connaissions comme faux-électeurs, et 1 émanant d'inconnu qui ne se trouve même pas inscrit sur la liste électorale de Lille !

On avouera que ce mic-mac est assez divertissant.

Faisons donc des « petits paquets » pour ces cas si variés et nous verrons que presque tous ces protestataires sont des faux-électeurs du camarade Binauld, le faussaire en chef.

Les quinze faux électeurs de nos listes

1° **DELVALLÉE DÉSIRE, NÉ LE 29 JANVIER 1872 A SAINT-SAULVE, « domestique ».**

En 1911 il se fait inscrire avec la complicité de la Mairie de Lille, rue du Bourdeau, 19. En 1912, il change de « domicile », et passe rue de Tournai, 49 ter, au Cercle Catholique. Mais en 1913 comme le moment est venu de voter pour Binauld il se fait domicilier rue d'Isly, 79, dans le canton Sud-Ouest, celui du mal-élu Binauld.

En 1914, il donne comme domicile fixe, rue d'Isly, 79, où il est inconnu.

IL HABITE RUMEGNIES-CHIN (Belgique) — Dans la lettre de prétendue rectification adressée au Maire de Lille, il est dit que Désiré Delvallée, congréganiste, habite depuis plusieurs années Rumignies-Chin (Belgique).

2° **DENIS CONSTANT, NÉ LE 12 DÉCEMBRE 1884, A LOON-PLAGE, « EMPLOYÉ ».**

Inscrit en 1912 à Lille, Denis Constant fut domicilié rue Saint-Sébastien, 28. En 1913, il passe rue d'Eylau 25, où est une école catholique dans le canton Sud-Ouest. Il peut ainsi voter pour Binauld.

En 1914 il est encore rue d'Eylau, 25.

IL HABITE LA BELGIQUE. La « Dépêche » dit que ce congréganiste a écrit au juge d'instruction qu'il était « légalement inscrit sur la liste électorale de Lille quoique habitant en ce moment la Belgique ».

3° **MAYEUX AUGUSTIN, NÉ LE 31 JANVIER 1873, A HAISNES, « INFIRMIER ».**

En 1910 il est inscrit rue du Molinel, 6, où il est inconnu. En 1913 il passe dans le canton Sud-Ouest, dans le chemin Honoré, qui est la rue du Chevalier-de-l'Espinard actuellement. Cet électeur de Binauld est encore inconnu par là.

IL HABITE RUMEGNIES-CHIN (Belgique). — Dans la lettre de protestation faite en son nom, il est dit qu'il habite Rumegnies-Chin (Belgique) depuis plusieurs années.

4° **NUEL NORBERT, NÉ LE 4 DECEMBRE 1888, à SCHIFFANGE (Luxembourg).**

Depuis 1911 il est soi-disant domicilié 33, rue d'Esquermes, c'est-à-dire chez M. Dambrine qui nous a déclaré ne pas le connaître ! Encore un faux-électeur du canton Sud-Ouest à Binauld.

IL HABITE RUMEGNIES-CHIN. — La « Dépêche » publie sa déclaration suivant laquelle il habite Rumegnies-Chin où il est congréganiste. Il se prétend né à Vergenay (Marne). Qui ment, de lui ou de la liste électorale de Lille ?

5° **COGNEZ FRANÇOIS, NÉ LE 19 JANVIER 1851, A COURTESOULT (Haute-Saône).**

En 1910 il se fait inscrire et domicilier rue des Bois-Blancs, avenue Dumetz où il se prétend encore domicilié bien qu'inconnu, en 1913. C'était un électeur à Binauld dans le canton Sud-Ouest. En 1914, domicilié 1, rue de la Bourdonnais, où il est inconnu

IL HABITE RUMEGNIES-CHIN (Belgique). — Il fait écrire par un compère de sa congrégation qu'il habite Rumegnies-Chin (Belgique).

6° **CAILLOUX ANDRE, NÉ LE 26 OCTOBRE 1880, A TIRANGES.**

Ce cailloux qui roule était inscrit depuis 1910 dans le canton Sud-Ouest de Binauld, boulevard de Metz, numéro 7, où on l'ignore.

En 1914 il a roulé jusqu'au 96 de la rue d'Isly où il n'est pas moins introuvable.

IL HABITE LA BELGIQUE. — La « Dépêche » le donne comme écrivant de Belgique où ce congréganiste habite réellement.

7° **NEVEU ALPHONSE, NÉ LE 8 MARS 1877, à POILLY (Loiret).**

Encore un faux électeur de Binauld. Inscrit en 1910, rue de Loos, 6, il vota en 1913 dans le canton Sud-Ouest où il se prétend encore domicilié rue de Loos, 6 ; on ne l'y connaît pas.

IL HABITE EN BELGIQUE. — Ce congréganiste écrit de Belgique pour dire qu'il y existe.

8° **GAEL JULES, NÉ LE 3 MARS 1847 A JOANNES (Ardèche).**

Inscrit depuis 1907, ce faux-électeur inconnu partout trouve cependant le moyen de changer 4 fois de domicile. Il court comme « gazelle » du 34, rue de Loos, au 30, puis en 1912 et 1913 passe rue d'Esquermes, 70, pour être en 1914 au 72 de la même rue. Il vota pour Binauld dans le canton Sud-Ouest.

IL HABITE LA BELGIQUE. — Comme les autres, ce congréganiste habite en Belgique, la « Dépêche » le reconnaît.

9° **GUIRAUD ADRIEN-ANTOINE, NÉ LE 25 JANVIER 1845 A SAINT-BRES, PROFESSEUR.**

En 1910, ce faux-électeur est domicilié rue de Loos, 50. Il y vota en 1913 pour Binauld. En 1914 il se prétend faussement domicilié là.

IL HABITE LA BELGIQUE. — Lui aussi est en Belgique, dit la « Dépêche » qui parle de la protestation de ce congréganiste.

10° **SCHWEITZER NICOLAS, NÉ LE 11 MARS 1868, A BASSEHAM, PROFESSEUR.**

En 1908, il a pour faux domicile 2, place Antoine Taiq ; en 1912, il se dit domicilié 12, rue Pierre-Martel où il vote en 1913 dans le canton Sud-Ouest pour Binauld, inconnu à Lille, comme les autres. En 1914 même fausse adresse.

IL HABITE LA BELGIQUE. — Ce congréganiste habite la Belgique d'où il écrit, dit la « Dépêche ».

11° **TOULOUSE AUGUSTE, NÉ LE 3 JANVIER 1877, A DOUAI, DOMESTIQUE.**

De 1907 à 1911 il fut domicilié fictivement rue Colbert 30. En 1912 il passe rue de Canteleu, cour Buisine, où il est inconnu bien qu'encore « domicilié » là. En 1913 fut électeur de Binauld dans le canton Sud-Ouest.

IL HABITE RUMIGNIES-CHIN (Belgique). — La « Dépêche » nous l'apprend en reproduisant sa lettre de protestation.

12° **DELGUEL ANTOINE, NÉ LE 17 OCTOBRE 1880, à BERLIGNIERES (Dordogne), « EMPLOYÉ ».**

En 1912 il se fait domicilier rue Lallement dans le canton Sud-Ouest. Actuellement il est domicilié rue de Tournai, 18, où on l'ignore.

IL HABITE LA HOLLANDE. — C'est encore plus loin que pour les autres. Voici la lettre que ce ratichon a écrit au juge :

Ryckholt (Hollande), 27 mai 1914.

Monsieur le juge d'instruction,

Un ami me fait savoir que le « Réveil du Nord » me déclare non-inexistant dans ses listes fantaisistes.

Français, né à Berbignières (Dordogne), le 21 octobre 1880 je me suis fait inscrire, comme c'était mon droit, à Lille, sur les listes électorales, et j'y vais voter, quoique résidant momentanément ici.

Agréez, M. le juge d'instruction, mes salutations.

Antoine-Léon DELGUEL

Vu pour la légalisation :

Le bourgmestre : Schrynemakers.

13° **ANGER OSCAR, NÉ LE 9 AVRIL 1876, A LA MADELEINE, « DOMESTIQUE ».**

Inscrit depuis 1912, rue des Urbanistes, cour des Innocents où il est tout à fait inconnu. Et pour cause.

IL HABITE LA BELGIQUE. — Il écrit de Belgique, nous dit la « Dépêche », une lettre au maire dans laquelle il dit :

« Voilà douze ans que je vote à Lille, où je suis bien connu, rue de Paris, hospice Gantois, de Mme Germain, où vous pourrez prendre des renseignements.

» Si je réside actuellement en Belgique, c'est que j'y ai des intérêts, ce qui ne m'empêche pas cependant de conserver tous mes droits de citoyen français, celui en particulier d'électeur auquel je suis resté fidèle. »

14° **GUENEE ANDRE-JUSTIN, NÉ LE 29 JANVIER 1885, A PARIS, « ETUDIANT ».**

Inscrit comme domicilié rue Barthélemy-Delespaul, 100, il habite en réalité la Belgique. On va le voir :

IL HABITE WAEREGHEM (Belgique). — Ce ratichon écrit de Waereghem (Belgique) au juge :

Waereghem, 27 mai 1914.

Monsieur le juge d'instruction,

Le « Réveil du Nord » mettant légèrement en doute mon existence, j'ai l'honneur, par la présente, de vous certifier que j'existe, que je suis citoyen français et que j'exerce mes droits électoraux à Lille.

Les soucis de cette même existence m'ont obligé à prendre un domicile temporaire à Waereghem (Belgique).

Agréez, Monsieur le juge, etc...

A. GUENET.

FEUILLETON DU 30 MAI. — N° 33

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

En plein bonheur

— Tu te plais toujours avec ta famille d'adoption ?

— Oui, monsieur.

— Allons, tu es chez de braves gens. Continue à leur témoigner ta reconnaissance en se montrant une bonne petite fille.

Alors enfin, l'officier ministériel se décidait à ouvrir sa caisse et comptait de mains du sieur Réchin, en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, le montant du semestre Guenillon et de l'annuité Tonton.

Mais, à chaque visite, l'une à Noël, comme il a été dit, l'autre à la fête de la Saint-Jean, le 24 juin, tout en effectuant le versement, le notaire ne manquait jamais d'ajouter :

— Voici, mais je crois devoir vous rappeler les dispositions testamentaires de votre parente : plus de Tonton, plus d'annuités! De même, plus de semestres, au cas où vous ne rendriez pas la petite Geneviève parfaitement heureuse !

Les Réchin esquissaient un sourire bête, le notaire déployait de nouveau les jours de la petite, et la famille se retirait cérémonieusement comme elle était venue.

— A l'ouvrage ! Allez, traînée, drôlesse, voleuse d'héritage !

Mais, de même que l'on soumet la volaille à un engraissement préalable avant de la livrer au couteau du sacrificateur, de même la Réchin instituait bisannuellement un régime un peu différent de l'ordinaire en faveur de sa pupille, régime matériel et régime moral. La mégère mettait, au figuré, un peu d'eau dans son vin et, au propre, un peu de vin dans l'eau constituant la boisson ordinaire de Guenillon, gratifiée, par surcroît, des rognures de viande de boucherie prélevées sur les côtelettes et les bifteacks de ses maîtres.

Quant à la petite, elle savait parfaitement à quoi s'en tenir sur ces générosités forcées.

Donc, Noël approchait, Noël, la grande échéance de l'année !

Dans une dizaine de jours, le notaire ouvrirait sa caisse aux heureux trésors de la fille et du chien, — agréable perspective !

Un cheveu, toutefois, dans cette joie. Tonton avait pris froid dans la nuit au cours de laquelle s'exerça la cruelle vengeance de la Réchin. Tonton toussait, au point d'inspirer des vives inquiétudes à ses nourriciers. Le chien, usé par l'âge, ne pouvait désormais aller bien loin. L'essentiel était qu'il prolongât sa précieuse existence jusqu'à l'heure de la comparution devant le tabellion, après, eh bien, après, il pourrait crever à son aise, ma foi, tant pis !

Naturellement, la Réchin, qui déjà, avec sa coutumière mauvaise foi, faisait retomber sur Guenillon la responsabilité du chaud et froid contracté par Tonton, se répandait à l'égard de la fillette en menaces conditionnelles véritablement terrifiantes, au cas où il arriverait malheur à l'animal avant le terme.

Hélas ! Tonton avait terminé sa carrière [illegible] la maladie de son ami, vivait en proie à des transes continuelles, dans l'appréhension de ce « malheur » dont elle ne prévoyait que trop pour elle les conséquences.

Or, un matin, à son réveil, Guenillon, dont la première pensée allait à sa fille et à son ami, fut étonnée de ne point le voir accueillir ses caresses par les manifestations affectueuses dont il se montrait prodigue d'habitude. Elle se pencha sur lui et l'appela tendrement.

« Tonton ?... Tonton ?... »

Tonton ne répondit point. Mais un râle sourd s'échappa de sa gorge.

Prise de peur, Guenillon sauta à bas de son lit, alluma en hâte son rat-de-cave, et se pencha sur le chien.

Elle le trouva, le corps secoué de brusques soubresauts ; un peu de bave coulait de sa gueule, d'où la langue ressortait, énorme ; enfin ses yeux, ses bons yeux si doux, recouverts d'une buée terne, n'avaient plus de regard.

— Tonton ! appela-t-elle de nouveau, d'une voix déchirante ; Tonton ?

Le chien tourna péniblement sa tête vers elle, cherchant sans doute à percer la brume d'agonie qui s'épaississait sur ses prunelles, pour adresser un suprême adieu à sa chère petite maîtresse, puis, ayant poussé une sorte d'aboi indistinct, il raidit brusquement ses pattes en avant, eut un dernier frémissement, et ne bougea plus...

Après une longue attente, l'enfant, bien que n'ayant pas idée de la mort, épouvantée de l'immobilité de l'animal, se laissa glisser sur le plancher, et, là, se mit à pleurer silencieusement, appelant par intervalles « Tonton ! Tonton !... » avec l'espoir de rompre ce charme d'insensibilité inexplicable.

Hélas ! Tonton avait terminé sa carrière [illegible] aimée ne le réveilla point du définitif sommeil !

Alors, tout de même, elle devina, elle comprit l'horrible vérité ! Tonton devait être mort !

Tonton, son ami, son confident, son protecteur, le compagnon de son enfance heureuse, le dernier souvenir qui lui restât de maman Vé, Tonton était mort ! Lui parti, et oubliée de Jean, seule maintenant, bien seule sur la terre, qu'allait-elle devenir ?

Combien de temps demeura-t-elle prostrée, le front enfoui sous sa couverture ?...

Un cri aigre la tira de son engourdissement douloureux.

— Guenillon !... Paresseuse ! Qu'attendez-vous pour descendre ?

L'enfant se dressa d'un bond.

— Madame !...

Vite elle s'habilla et descendit allumer son feu pour préparer le café de ses maîtres.

Dès qu'elle entra dans leur chambre, portant les bois sur un plateau, la Réchin remarqua son trouble, l'altération de ses traits, le gonflement et la rougeur de ses paupières.

Elle la considéra un instant d'un air soupçonneux.

— Qu'avez-vous, drôlesse ?

— Rien, madame.

— Rien ? Ce n'est pas vrai, vous avez pleuré, je veux savoir pourquoi !

— Ma..dame....

— Allons ! Répondez ?

Un flot de larmes jaillit des yeux de Guenillon.

— Ton...ton... est..., m...mort !..

La Réchin crut avoir mal entendu.

— Hein ! Qu'est-ce que vous dites ?

La petite sanglotait bruyamment.

— Le chien est mort ?

— Ou...ou...i, ma...ma...da...me !

Un grognement navré monta du fond de la venelle.

— Mille francs de fichus !

Après une seconde de stupeur, la Réchin se rendant compte à son tour de l'immensité de la perte, s'élança hors du lit, en chemise, comme une furie, saisit Guenillon par le bras, et, la secouant avec rage, se mit à la frapper à coups redoublés.

— Ah ! tu as laissé crever cette sale bête ? Ah ! non contente de nous voler notre héritage, tu veux encore nous faire perdre mille francs !... Attends, attends !

Des pieds, des poings, des griffes, elle déployait à battre la petite un tel acharnement que son époux finit par prendre peur pour tout de bon.

— Poupoule ! gémit-il, Poupoule ! Arrête-toi, je t'en prie ! Tu cas l'abîmer si tu continues... pense à unotaire ?...

Le notaire !... Diable, la Réchin avait oublié le notaire ! Il ne manquerait plus maintenant que l'exécuteur testamentaire de la commune, au vu d'une bosse malencontreuse, allât se refuser à payer le semestre de pension de cette traînée ?

Cette considération eut l'efficacité de calmer subitement sa colère comme et fait une couche d'eau froide.

Elle lâcha la petite, que la terreur avait paralysée, rendue muette, et gronda, encore frémissante :

— Allez ! remontez dans votre chambre. J'irai vous rejoindre tout à l'heure, je veux m'assurer par moi-même de la réalité de ce malheur, que vous paierez cher, je vous en donne mon billet !

Elle passa un jupon, gravit à la hâte l'échelle conduisant au grenier, courut au misérable grabat, éleva le chien en l'air par la peau du cou, reconnut que ce n'était plus effectivement qu'un cadavre, et fut prise d'un regain de fureur.

Sur qui en faire retomber les éclats ? Risquer « d'abîmer » sa pensionnaire, perdre le semestre après l'annuité ? Ah ! non, bien sûr ! c'eût été par trop bête.

Mais voici qu'elle avisa ce misérable paquet de loques naïvement façonné en poupée par l'enfant, Zette, la fille, la fille chérie de Guenillon !

Et l'immonde mégère comprit de suite qu'elle tenait là sous sa main sa vengeance.

— Ah ! ah ! ricana-t-elle, je m'aperçois que j'ai bien fait de monter dans la chambre de mademoiselle ! J'apprends ainsi pourquoi mademoiselle s'y renferme des heures entières au lieu de vaquer à son ouvrage ! Mademoiselle joue à la poupée !... Ah ! ah ! jolie poupée !...

Ce disant, elle s'emparait de Zette et, sous les yeux de sa « mère » consternée, la dépeçait, la déplumait en en piétinant avec frénésie les lambeaux épars.

Ce fut quelque chose d'affreux !

L'œuvre de destruction accomplie, la Réchin ramassa quelques-uns des chiffons et les approchant du visage de sa victime :

— Voulez-vous me dire ce que c'est que cela ?

La petite hoqueta :

— C'est... c'est... un... mou...choir...

— Et où l'avez-vous dérobé, ce mouchoir ?

— Dans le...le sac... aux... rebuts...

— Rebut vous-même ! Mademoiselle vole le linge de la maison ! Et ça ?...

— Aussi... ma... madame.

— Un morceau de ma robe verte !... Ah ! c'est du joli ! Voleuse ! voleuse ! voleuse ! Je ne me saliraï pas à vous toucher, mais, entendez-moi bien, monsieur avertira les sergents de ville et on vous mettra en prison.

Prenant la menace au sérieux, la petite se laissa tomber à genoux sur le plancher.

— Oh ! madame, madame, sanglota-t-elle, grâce !... pardon !... Je ne le ferai plus !

(A suivre)